

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

Séance du Mardi 11 Octobre 2011

Membres en exercice : **17**
Présents : **14**
Pouvoirs : **1**

L'an **deux mil onze** et le **11 octobre** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Alain POYRAULT, Maire.**

Membres qui ont pris part
à la délibération : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 octobre 2011
Date d'affichage : 05 octobre 2011

Présents : Alain POYRAULT - Evelyne MERMIER - Frédéric DARLOT- Bernard REVILLON -Philippe MICHEL - Gilles PASCAL - Yvette BAOT-MONOD - Vincent BAUD - Alain CHAMEAU - Dominique CONS - François FRANCHET - Avédis GOUYOUMDJIAN- Patrick HABEILLON - Christophe PERRON .

Excusés: Jean PHILIPPE (pouvoir donné à Bernard REVILLON) - Nathalie BRACHON-DAUBEUF.

Absent : - Cédric RICHOSZ.

Monsieur Vincent BAUD a été élu secrétaire de séance.

12 - Avenant n° 1 - Trottoir est Rue du Grand Pont

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le marché en date 01 août 2011, concernant la réfection du trottoir Rue du Grand Pont , qui avait été attribué à l'Entreprise DUCLOS et Fils, pour un montant de 156 786.50 € HT.

Sans changer l'objet du marché, il s'avère nécessaire de faire réaliser des travaux complémentaires, dont le montant s'élève à la somme de 37 470.00 € HT, et d'enlever certaines prestations dont le montant s'élève à la somme de 14 456.30 € HT.

Monsieur Bernard REVILLON, expose les travaux supplémentaires qui ont du être faits et qui n'étaient pas prévus au marché ; le béton désactivé a du être posé à des endroits où il avait été prévu initialement de l'enrobé (à la demande de la commission urbanisme pour certains endroits commerçants, à la demande de particuliers qui étaient propriétaires d'une partie du trottoir...), les potelets (pour que les voitures ne se garent pas sur les trottoirs) ont du être ajoutés et les compteurs d'eau mis en limite de propriété (ce qui correspond à une pratique que la Commune s'est auparavant fixée) et qui a été oubliée au moment de l'analyse des besoins.

Il conclut en rappelant que ce qui a été fait en supplément, était nécessaire.

Messieurs Gilles PASCAL et Patrick HABELLON demandent à ce qu'une meilleure analyse des besoins soit faite à l'avenir, ce qui permettrait d'éviter les avenants, quitte à être plus rigoureux dans le choix des bureaux d'étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix pour et 2 abstentions (Gilles PASCAL et Patrick HABELLON) ;

- Décide de conclure l'avenant d'augmentation et de diminution ci-après détaillé,

Attributaire : Entreprise DUCLOS et Fils Champagne 74270 FRANGY

Marché initial du 01 août 2011 - montant de 156 756.50 € HT.

Avenant n° 1 - montant : 23 013.70 € HT (Prestations supplémentaires : 37 470.00 € HT, prestations en moins : 14 456.30 € HT).

Nouveau montant du marché : 179 800.20 € HT

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.